



Les Causses & les Cévennes
paysage culturel de l'agro-pastoralisme
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
Réunion du 21 mars 2014 à Millau

Étaient présents :

Frédéric ROIG, Président de l'AVECC
Jean PUECH, Président fondateur de l'AVECC
Christine BONNARD, Sous-Préfète de Florac, représentant le Préfet-Coordonnateur
Jean-Paul POURQUIER, Président de l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes
Laurent PONS, Conseiller général du Canton d'Alzon
Jean DE LESCURE, Président de la Communauté de communes de Villefort
Christophe LABORIE, Président du Conservatoire Larzac Templier et Hospitalier
Daniel CREPIN, Représentant du Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon
Rémi NOEL, Président de la Commission Action du Club Cévenol
Patrick AUMASSON, Président du Conseil Scientifique des Causses et des Cévennes
Thierry DUPEUBLE, Directeur de Supagro FLORAC
Jean-Luc ORDRONNEAU, Président de l'Association Camprieu-Découverte
Christine VALENTIN, Présidente de la Chambre d'agriculture de la Lozère
Danielle VERGONNIER, Présidente du CAUE de l'Aveyron
Emmanuelle DIEZ, Conseil général de la Lozère
Valérie ROUVEIROL, Collaboratrice M. ROIG
Marie-Thérèse FOULQUIER, Fondation patrimoine, délégation Midi-Pyrénées
Martine ROUQUETTE, Maisons Paysannes de France
Jean-Louis MENOS, Co-Président de l'Association Mycologique et Botanique de l'Aveyron
Sandrine LAGLOIRE, Directrice de l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes
Morgane COSTES-MARRE, Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes
Marie-Astrid GATIN, Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes

Excusés :

Gilles BERNARD, Sous-Préfet du Vigan
Roland CANAYER, représenté par Laurent PONS
Jean GENIEZ, Président de la Communauté de communes Larzac Templier Causses et Vallées, représenté par Marie-Thérèse FOULQUIER
Bernard GRELLIER, Président de la Fédération des groupements pastoraux Gard/Lozère
Jean-Claude LUCHE, Président du Conseil général de l'Aveyron
Thomas VIDAL, Conseiller général du canton de Valleraugue
Alain POULET, Président de la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, représenté par Monsieur FOURNIALS
Corinne SAUVION, Présidente de la Communauté de communes du Pays de Florac et du Haut Tarn
Jacques BLANC, Président de la Communauté de communes Aubrac-Lot-Causse
Marie-Christine BOUSQUET, Conseillère générale du canton de Lodève
Sophie PANTEL, Conseillère générale du canton du Pont de Montvert, Vice-Présidente de la Région Languedoc-Roussillon
Jean GENIEZ, Président de la Communauté de communes Larzac Templier Causses et Vallées, représenté par Marie-Thérèse FOULQUIER
Alain BERTRAND, Sénateur-Maire de Mende, représenté par Cyril DUCLOT

Guy DURAND, Président de la Communauté de communes Millau Grands Causses
Manuel CANTOS, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Aveyron
André DELJARRY, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Hérault
André GAY, Président du CPIE des Causses méridionaux
Pierre MURCIA, Président de la Chambre des métiers de la Lozère
Thierry JULIER, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Lozère
Serge ALMERAS, Président de la Chambre des Métiers du Gard
Christophe BRUN, Syndicat Mixte Grand Site des Gorges du Tarn de la Jonte et des Causses
Marie-Christine BOUSQUET, Maire de Lodève

Frédéric ROIG accueille les participants, remercie les membres pour leur présence et énonce les personnes excusées. Danièle VERGONNIER est désignée secrétaire de séance.

Frédéric ROIG présente l'ordre du jour. Il demande à l'Assemblée si des personnes souhaitent faire part d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal de la dernière réunion qui s'est tenue le 3 octobre 2013 au Mont Aigoual. Sans remarque exprimée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le premier point à l'ordre du jour est abordé. Il s'agit de la présentation des comptes de l'exercice 2013 : à la clôture de l'exercice, les comptes présentent un excédent de 5.501 €, principalement dû au transfert de personnel de l'AVECC vers l'Entente. Il est précisé que le fonctionnement de l'AVECC durant cet exercice a pu se réaliser grâce à une participation financière de l'Entente d'un montant de 6.000 €. A ce titre, les membres de l'Entente et des services de l'Etat sont remerciés. Le compte annuel de 2013 est soumis au vote de l'Assemblée. Sans abstention ni opposition, le compte annuel 2013 est adopté à l'unanimité.

Le deuxième point à l'ordre du jour est abordé. Il porte sur les orientations ressortant du rapport de l'ICOMOS International suite à la mission d'expertise qui s'est déroulée sur le territoire au mois de septembre 2013. La parole est donnée à Christine BONNARD qui informe l'assemblée des conclusions de l'Experte ICOMOS International : En cherchant à mettre en place une synergie entre l'ensemble des acteurs concernés par l'inscription, la solution retenue est celle d'une démarche participative déployée sur le long terme. Suite à une première année de rencontres et de mise en réseau, les acteurs du territoire travaillent aujourd'hui sur un plan d'actions, s'acheminant progressivement vers une dimension opérationnelle. Christine BONNARD souligne que les remarques de l'ICOMOS International constituent un véritable encouragement, rappelant que les limites du Bien ont été perçues comme pertinente par l'Experte, de même que l'état de conservation a été présenté comme bon. La parole est ensuite donnée à Sandrine LAGLOIRE qui expose de façon synthétique les conclusions issues du rapport de l'experte. (cf. *présentation n° 1 jointe au présent Procès-verbal*).

Le rapport de l'ICOMOS International sera transmis aux membres de l'AVECC en même temps que le présent procès-verbal.

Par la suite, Daniel CREPIN expose les dernières avancées du projet MIL'OUV : ce projet s'articule sur 40 mois, sur la base d'un financement européen de LIFE d'un montant de 800 000 €. Le projet MIL'OUV s'inscrit dans les réponses apportées au rapport de l'ICOMOS International.

Christine VALENTIN souhaite intervenir au sujet de ce rapport. Elle partage les remarques de l'experte et insiste sur la nécessité d'élaborer une définition claire de l'agropastoralisme pour que cette activité soit réellement appropriable par le grand public. Le travail de définition et de positionnement est ici souligné.

Frédéric ROIG ajoute la nécessité que des financements européens soit fléchés sur l'espace des Causses et des Cévennes, notamment dans le cadre de la mise en place de la nouvelle P.A.C.

En accord avec Frédéric ROIG, Christine VALENTIN informe de l'intérêt de flécher un financement européen sur les Causses et les Cévennes avec le soutien des deux régions concernées par le Bien, au risque de rendre infructueuses les actions portées dans ce sens.

A ce titre, Christine BONNARD rappelle la constitution d'un pôle de compétences interrégional des services de l'Etat créé par le Préfet-Coordonnateur dans le but de produire une démarche commune chargée d'apporter des orientations sur les questions clés qui se posent sur le territoire, notamment ce qui concerne les recommandations en matière d'urbanisme.

Christine VALENTIN rappelle aussi la nécessité de porter la voie des Causses et des Cévennes auprès du Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central, dans la mesure où l'activité agropastorale est moins reconnue que d'autres activités agricoles sur ce territoire.

Dans ce cadre, Frédéric ROIG suggère d'organiser une rencontre entre les 2 Préfets de Région.

Alain FAUCONNIER précise que ce cheval de bataille fut déjà mené avant l'inscription au Patrimoine mondial. Par conséquent, il réaffirme l'intérêt de porter la voie des Causses et des Cévennes pour flécher des financements européens dans la mesure où l'inscription au Patrimoine mondial constituerait un véritable atout.

Thierry DUPEUBLE souligne qu'il serait judicieux de trouver un cadre pour faire converger les financements en faveur du Bien qui existent déjà, à l'instar de l'outil LEADER, spécialement dédié aux acteurs locaux. Il propose que Supagro peut apporter sa contribution si une démarche dans ce sens se mettrait en place.

Par ailleurs, il rappelle que Supagro travaille activement à la réflexion portant sur la transmission des savoirs oraux, notamment par l'organisation d'un colloque qui se tiendra en juillet 2014 et qui portera sur les savoirs transmis qui ne s'énoncent pas par l'écrit, notamment les savoirs agroécologiques. Les travaux qui s'inscrivent dans ces réflexions constitueraient un véritable apport à la connaissance sur l'agropastoralisme pratiqué sur le Bien et contribueraient de fait à valoriser l'inscription.

Suite à ces échanges, le troisième point à l'ordre du jour est abordé. Il porte sur l'état d'avancement du plan de gestion. Sandrine LAGLOIRE informe que le pré-plan de gestion 2012-2014 est en cours de transmission à l'UNESCO. Il sera bientôt accessible sur le futur site Internet des Causses et des Cévennes. Le plan de gestion 2015-2021 est actuellement en cours d'élaboration avec les groupes de travail. Il est précisé que la structure du document est modifiée : auparavant présenté par déclinaison d'enjeux, il est désormais présenté sous l'angle d'une structure par orientations et objectifs. Dans cette nouvelle mouture, 7 orientations sont retenues (*cf. présentation n° 2 jointe au présent Procès-verbal*).

Il est envisagé de produire un document complet et développé ainsi qu'une synthèse qui aura vocation à constituer un outil de communication. Ce projet de plan de gestion 2015-2021 sera présenté à la Conférence territoriale du 12 juin prochain.

Suite à la présentation du nouveau plan de gestion en cours de préparation, le point portant sur l'évolution des statuts de l'AVECC est évoqué.

Frédéric ROIG annonce à l'Assemblée la nécessité de faire évoluer les statuts de l'AVECC pour que l'association continue de vivre en s'allégeant d'une partie de sa gestion fonctionnelle. Il est souligné que ces évolutions ne représentent en aucun cas une suppression de l'AVECC qui demeure l'instance de dialogue majeure où les orientations sont abordées dans le plus grand nombre. Il est rappelé que l'AVECC représente l'origine et le socle de l'histoire du Bien. A ce titre, l'association n'a pas à être supprimée. Ces évolutions statutaires vont davantage dans le sens d'une amélioration fonctionnelle de la gouvernance.

Il est rappelé que les statuts rédigés en 2012 instaurent un Bureau (19 membres), un Conseil d'administration (52 membres) et une Assemblée générale (100 membres) avec de nombreux représentants. Ce grand nombre de personnes rend difficile le respect du quorum fixé à la moitié des membres présents ou représentés. L'article 9 permet la création du conseil scientifique qui comporte une trentaine de personnes physiques désignée pour 3 ans. Son fonctionnement est régi par un règlement intérieur annexé au règlement intérieur de l'association. La difficulté actuelle est la légitimité d'un conseil scientifique rattaché à une association qui n'a pas le mandat de gestionnaire délégué du Bien.

Compte tenu des contraintes précédemment exposées, il est proposé à l'Assemblée générale de délibérer sur les évolutions suivantes :

- Suppression de l'article 9 : le Conseil scientifique serait transféré au niveau du gestionnaire délégué dans le cadre de sa mission de rédaction du plan de gestion. Les coûts liés au fonctionnement du Conseil scientifique et des groupes de travail seraient directement assurés par l'Entente.
- Suppression de l'article 10 : les groupes de travail étant gérés par l'Entente, ils n'ont plus vocation à apparaître dans les statuts de l'AVECC. Sur cette proposition, les membres souhaitent maintenir cet article pour bien rappeler l'existence de ces groupes de travail et l'importance de la participation de l'AVECC dans ces groupes.
- Suppression des aspects budgétaires (cotisations, comptes administratifs, budget) ce qui allègera considérablement le fonctionnement administratif et libèrera du temps pour le dialogue. Par ailleurs, cette absence de cotisation évite de nous éloigner d'acteurs importants à garder dans la gouvernance (Régions,

CAUE, Communautés de communes,...).

- Réduction du quorum de la moitié à un tiers pour la prise de décision.

Christine BONNARD précise qu'il est indispensable de conserver l'AVECC et confirme qu'une simplification de la gestion quotidienne de l'association apparaît utile. Jean PUECH rappelle que l'AVECC constitue une fondation à maintenir mais qui nécessairement peut être amenée à évoluer avec le temps, notamment dans sa gestion courante. Il est rappelé que l'évolution statutaire constitue un allègement de la gestion fonctionnelle de l'AVECC plutôt qu'une refonte : l'AVECC demeure un comité d'orientation à part entière.

Ces propositions sont soumises au vote de l'Assemblée. Sans abstention ni opposition, les évolutions statutaires de l'Entente sont adoptées à l'unanimité. L'article 10 sera maintenu.

A l'issue de ces débats, une maquette du site Internet des Causses et des Cévennes, actuellement en voie d'achèvement, est présentée à l'Assemblée. A ce titre, Pierre SPIRITO rappelle qu'un voyage de presse pour le Figaro magazine est organisé au mois de juin et qu'une publicité sur le nouveau site serait la bienvenue. Afin de respecter le concept de paysage, la page d'accueil du site est constituée d'une grande photographie d'un paysage caractéristique le Bien. Ces photographies changeront au gré des saisons.

Les onglets principaux sont présentés, dévoilant ainsi la méthode de navigation :

- L'onglet « Qui sommes nous ? » intègre la présentation des partenaires, la gouvernance, le réseau de travail, le conseil scientifique (centre de ressources, accès privé). Il intègre aussi un espace de travail sécurisé qui permettra à l'ensemble des partenaires situés sur notre vaste territoire de travailler sur une plate-forme commune.
- L'onglet « Je découvre » expose le périmètre, la Valeur Universelle Exceptionnelle et les caractéristiques du territoire
- L'onglet « Je séjourne » intègre toutes les données des Comités Départementaux du Tourisme et Sud de France relatives aux hébergements, aux points de restauration, aux activités de loisirs et de visites. Un carnet de route est associé à ces informations, permettant une véritable interaction avec l'internaute qui aura la possibilité de construire son itinéraire et d'organiser son voyage à travers le Bien.
- Les onglets relatifs à l'agenda retranscrivent les manifestations des partenaires (Association Camprieu Découverte, PNC, etc) et celles de l'Entente

Puis, l'assemblée est informée de l'installation en cours des panneaux routiers sur les voies nationales puis départementales.

Il est rappelé la prochaine réunion rassemblant les acteurs du territoire qui aura lieu lors de la prochaine Conférence territoriale, prévue le 12 juin 2014.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire s'achève à 12h30.

La secrétaire de séance
Danièle VERGONNIER



Le Président de l'Association de Valorisation
de l'Espace Causses et Cévennes
Frédéric ROIG

